



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS public est par les présentes donné par la soussignée qu'au cours de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui aura lieu le mardi **4 février 2025, à 19 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 4555, rue de Verdun, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure portant sur l'immeuble constitué des lots 1 153 719 et 1 153 720, situés sur le côté sud de la rue Hickson, et ayant pour objet de déroger :

- aux articles 26 du *Règlement de zonage* (1700) et 45 du *Règlement de lotissement* (1751) concernant la profondeur d'un lot projeté résultant de la fusion des lots 1 153 719 et 1 153 720 (16,76 m au lieu de 34 m);
- aux articles 26 du *Règlement de zonage* (1700) et 45 du *Règlement de lotissement* (1751) concernant la superficie d'un lot projeté résultant de la fusion des lots 1 153 719 et 1 153 720 (281,10 m² au lieu de 408 m²);
- à l'article 27 du *Règlement de zonage* (1700) concernant la marge arrière (3,20m au lieu de 10 m) ;
- à l'article 85 du *Règlement de zonage* (1700) concernant une saillie à une distance minimale de 1,2 m au lieu de 2 m.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ à Montréal, arrondissement de Verdun, le 16 janvier 2025.

Stephanie Zhao Liu (original signé électroniquement)

Stephanie Zhao Liu
Secrétaire d'arrondissement